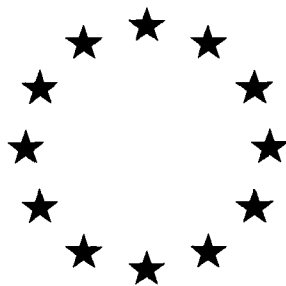


COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

Committee of Ministers
Comité des Ministres

CMD008828



Strasbourg, 19 juillet 1995

Restricted
CM(95)99

Pour examen lors de la 543e réunion
du Comité des Ministres
(7-8 septembre 1995, niveau B, point 7.2)

**8e CONFÉRENCE DES MINISTRES EUROPÉENS
RESPONSABLES DU SPORT**

Lisbonne, 17 - 18 mai 1995

Rapport du Secrétaire Général

Table des Matières

	Page
<i>Introduction</i>	3
1. <i>Manifeste européen sur les jeunes et le sport</i>	3
2. <i>Déclaration sur le rôle du sport pour la société</i>	5
3. <i>Résolution sur la tolérance et le sport</i>	6
4. <i>La place du sport parmi les activités du Conseil de l'Europe</i>	9
5. <i>Autres points soulevés</i>	10
6. <i>Invitations concernant la tenue de futures Conférences des ministres du Sport</i>	11
ANNEXE 1	13
<i>Ordre du jour</i>	13
ANNEXE 2	15
<i>Résolution sur le Manifeste européen sur les jeunes et le sport</i>	15
ANNEXE 3	23
<i>Déclaration sur le rôle du sport dans la société</i>	23
ANNEXE 4	33
<i>Résolution sur la tolérance et le sport</i>	33
ANNEXE 5	37
<i>Résolution sur la coopération européenne en matière de sport</i>	37
ANNEXE 6	39
<i>Liste des participants</i>	39

Introduction

La 8^e Conférence des ministres européens responsables du sport s'est déroulée les 17 et 18 mai 1995 à la Chambre du Sénat de l'Assemblée de la République portugaise, à Lisbonne; cette Conférence était présidée par M. Manuel Castro de Almeida, Secrétaire d'Etat à l'Education et au Sport du Portugal.

Participaient à cette Conférence des ministres ou des représentants des Parties contractantes à la Convention culturelle européenne, des représentants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe et de la Commission européenne, ainsi que des observateurs représentant des organes sportifs non gouvernementaux, invités par décision des Délégués des Ministres. La liste des participants à cette Conférence figure à l'annexe 6 au présent rapport; son ordre du jour fait l'objet de l'annexe 1.

Le Secrétaire Général, dans son discours d'ouverture, a rappelé que les nouvelles priorités du Conseil de l'Europe fixées lors du Sommet de Vienne, ainsi que son élargissement continu imposaient de nouvelles exigences à des ressources limitées. Il s'est félicité des aspects positifs des textes soumis à la Conférence, mais a fait remarquer que plusieurs incidents récents mettaient en évidence qu'il était toujours possible d'utiliser le sport comme vecteur de messages de violence et d'intolérance. Il serait nécessaire de trouver de nouvelles approches et ressources pour lutter contre le racisme et promouvoir la tolérance dans le sport; le sport devrait se libérer des facteurs qui vont à l'encontre de son éthique.

La ministre de l'Education du Portugal a souhaité la bienvenue aux participants de Lisbonne. Elle a mis en valeur le côté humaniste et éducatif du sport, en rappelant que les bases éthiques du sport méritaient plus d'attention et d'encouragement afin d'éliminer les aspects les plus ambigus.

Les textes adoptés par la Conférence sont reproduits aux annexes 2 à 5 au présent rapport. Les débats qui ont conduit à l'adoption de ces textes sont résumés ci-après.

1. Manifeste européen sur les jeunes et le sport

Ce texte était présenté par le président de la Conférence, M. Manuel Castro de Almeida, Secrétaire d'Etat à l'Education et au Sport du Portugal, qui a insisté sur l'importance du sport pour le développement et l'épanouissement des jeunes, formant leurs valeurs, comportement, attitudes et caractère. Le sport aide les jeunes à s'intégrer dans la société, il leur fait connaître et accepter leurs limites individuelles, et apprendre que le succès est associé à l'effort, particulièrement à l'école.

Au cours du débat, le ministre luxembourgeois a insisté sur le rôle de ce manifeste en tant que moyen d'éviter une marginalisation des jeunes et a souligné la nécessité d'assurer l'égalité d'accès au sport, non seulement au niveau individuel, mais également à celui des régions. Le ministre irlandais, convenant du rôle vital de ce texte, a reconnu l'importance qu'il y avait à rechercher les partenaires et stratégies à même d'assurer sa mise en oeuvre.

La création d'installations appropriées et l'égalité d'accès à celles-ci constituaient une préoccupation partagée, notamment, par l'Allemagne, l'Espagne et le Luxembourg.

Plusieurs délégations, parmi lesquelles celles de l'Allemagne, de la Suède, de la Belgique, du Bélarus et des organisations sportives européennes non gouvernementales (ENGSO), ont souligné l'importance d'une réelle mise en application de tous les textes de la Conférence.

Le représentant du Saint-Siège a rappelé aux participants à la Conférence les dangers d'une discrimination entre enfants ou adolescents sur la base de leurs aptitudes sportives.

La délégation allemande a fait observer que le sport était particulièrement utile pour inculquer aux jeunes la morale, la justice et la discipline; le sport est en effet un bon moyen de vaincre l'hostilité naturelle des jeunes vis-à-vis des règles et de l'autorité.

L'attention des représentants a été attirée sur le danger que représentent les sports à risques et sur la nécessité de disposer d'un personnel qualifié.

Un certain nombre de participants, dont ceux de la Hongrie et des ENGSO, ont fait observer que ce projet de manifeste constituait le prolongement naturel de la Charte européenne du sport.

Les représentants de la Norvège et de la Suède ont attiré l'attention sur l'introduction à ce manifeste, lequel déclare que «les enfants et les jeunes ont un droit au jeu et aux activités de loisirs, et la société a le devoir de veiller au respect de ce droit par le biais d'activités physiques et sportives», principe qui leur paraissait important. Le ministre suédois a également souligné le rôle du secteur bénévole dans l'application de ce manifeste.

Le ministre du Bélarus a déclaré que les idées exprimées par le manifeste constituaient, pour son gouvernement et ceux de la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, une priorité politique de premier plan. Il a reçu sur ce point l'appui des ministres russe, tchèque et bulgare.

Le représentant du Danemark a insisté sur le rôle du sport en tant qu'école de la démocratie et sur l'importance qu'il y avait à offrir aux jeunes la possibilité de faire l'expérience de rôles de meneurs. La représentante du Royaume-Uni, partageant ce point de vue, a par ailleurs souligné l'importance du système scolaire dans ce processus, décrivant les mesures qui doivent être prises dans son pays afin de renforcer le rôle des établissements scolaires en tant que lieu privilégié de la pratique des sports chez les jeunes. D'autres délégations, parmi lesquelles celles de l'Espagne, de la Pologne et du Liechtenstein, ont souligné l'importance du mouvement sportif scolaire; les représentants de la Norvège et des ENGSO ont indiqué qu'ils étaient favorables à la pratique obligatoire des sports à l'école.

Plusieurs délégations, dont celles de la Belgique et des Pays-Bas, ont fait état de l'aggravation constante de la condition physique des jeunes, le ministre autrichien insistant, quant à lui, sur l'isolement croissant des jeunes en raison des mutations technologiques et sociales. Le ministre islandais a mentionné plusieurs études réalisées dans son pays et faisant ressortir la contribution du sport non seulement à la santé physique, mais également aux performances intellectuelles, à l'éthique et au bien-être mental de l'individu. Plusieurs délégations ont fait état de l'importance du sport dans la lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie.

La résolution sur le manifeste européen sur les jeunes et le sport a été adoptée à l'unanimité telle qu'elle figure à l'annexe 2 au présent rapport.

2. Déclaration sur le rôle du sport dans la société

Ce texte a été présenté par M. Claes Andersson, ministre de la Culture finlandais, qui a attiré l'attention sur la polarisation croissante de nos sociétés, l'impact du chômage et les problèmes environnementaux.

Le projet de Déclaration sur le rôle du sport dans la société constituait la contribution du sport à ces défis. Il a observé que le sport et l'exercice physique constituaient un moyen sûr, démocratique et rentable de promouvoir la santé publique, ainsi qu'une école de socialisation importante pour les personnes de tous âges.

La réunion informelle des ministres responsables du sport, que la France a organisée en 1994, fut l'occasion de noter que l'incidence économique du sport s'est considérablement accrue au cours des dernières décennies.

Des données fiables ont démontré que le sport était un facteur notable de développement social tant sur le plan national que sur le plan international : c'est un partenaire à part entière dans la société, et devrait être un élément essentiel pour l'élaboration de politiques.

Il a présenté la politique du gouvernement finlandais visant à encourager 150 000 personnes d'âge moyen à intégrer le sport dans leur mode de vie qui, si elle est couronnée de succès, pourrait leur faire économiser jusqu'à un demi milliard de dollars US par an.

Enfin, il a souligné le rôle et les responsabilités du Conseil de l'Europe en matière de coopération dans le domaine du sport.

Au cours du débat, le ministre irlandais a souligné l'importance de l'argument économique dans les efforts visant à une sensibilisation du public et à un renforcement des crédits destinés au secteur des sports. Il a par ailleurs exprimé sa satisfaction devant l'importance accordée par ce texte aux femmes dans le sport. Partageant cet avis, la délégation allemande a également rappelé aux participants à la Conférence que ce projet de déclaration n'était pas simplement un texte économique, mais que les sections consacrées à la santé et à la socialisation étaient tout aussi importantes.

Le ministre hongrois a estimé que cette déclaration tirait sa force du fait qu'elle avait été rédigée à partir d'études scientifiques, et constituait ainsi une base solide pour l'élaboration de politiques visant toutes les classes d'âge. Plusieurs orateurs, dont les ministres tchèque, slovaque et suisse et le représentant des ENGSO, ont insisté sur le fait que cette déclaration comportait un ensemble précieux d'arguments pouvant servir à l'élaboration de politiques du sport et à l'organisation d'actions de sensibilisation.

Le ministre du Bélarus et le représentant du Danemark se sont exprimés sur la façon dont le sport pouvait contribuer à répondre des problèmes de société. Le représentant de la Conférence sportive européenne a fait observer que ce projet de déclaration pouvait constituer un outil remarquable pour la protection du sport sous toutes ses formes.

Le ministre espagnol a attiré l'attention sur la façon dont le projet de déclaration mettait l'accent sur l'importance culturelle et économique du sport et sur le rôle de premier plan dévolu aux mass média et à l'enseignement. Le ministre russe a souligné l'importance sociale du sport et les possibilités qu'il offrait en matière d'apprentissage interculturel. Le ministre norvégien a estimé qu'il existait des similitudes entre les principes énoncés dans ce texte et des programmes en cours dans son pays.

Le projet de déclaration sur le rôle du sport dans la société a été adopté à l'unanimité tel qu'il figure à l'annexe 3 au présent rapport.

3. *Résolution sur la tolérance et le sport*

Ce texte était présenté par Mme Erica Terpstra, Secrétaire d'Etat à la Santé, au Bien-être et au Sport des Pays-Bas qui a déclaré que le sport implique par essence tolérance, respect et amitié.

Cependant, la société s'étant endurcie et étant devenue plus violente ces dernières années, le sport, faisant partie intégrante de la société, suit malheureusement cette tendance, surtout dans certains sports. Les incidents récents survenus à Gênes et à Dublin ont fait la une des journaux du monde entier. Les violences racistes ont augmenté.

Aux Pays-Bas, de nouvelles mesures ont permis une baisse sensible du nombre des agressions physiques et verbales à l'encontre des arbitres.

Elle a pleinement soutenu la proposition du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe qui vise à rechercher de nouvelles ressources et de nouveaux participants.

Elle propose d'organiser une conférence aux Pays-Bas à la fin de l'année ou au début 1996, dont le but serait de déboucher sur une déclaration commune des gouvernements et des grandes organisations sportives européennes, comme l'UEFA, les Comités olympiques européens (COE) et l'ENGSO.

Au cours du débat, le ministre luxembourgeois a déclaré que la tâche consistant à introduire la tolérance dans le sport devrait être partagée entre les autorités et les organes directeurs du monde sportif, indiquant qu'il devait s'agir d'un effort permanent, et non ponctuel. Le représentant du Saint-Siège s'est exprimé sur les dangers de fanatisme résultant de la prédominance du mercantilisme sur les valeurs sportives. Un changement de mentalité est nécessaire pour nous protéger contre une acceptation trop facile de ces aspects négatifs que constituent la fraude, le dopage et la corruption.

La délégation allemande a fait observer que la lutte pour la tolérance dans le sport incombe à l'ensemble de la société, ce qui explique qu'il s'agisse là d'un domaine d'action privilégié pour le Conseil de l'Europe. Le représentant de la France a informé les participants à la Conférence des mesures prises dans son pays pour lutter contre le racisme et l'intolérance dans le domaine du sport, et a précisé qu'une action internationale efficace passait par l'échange d'informations.

Le ministre hongrois a souhaité préciser que le sport n'était pas en lui-même à l'origine des problèmes de racisme et d'intolérance. Le ministre irlandais, dont le pays est bien connu pour le peu de part que ses habitants prennent aux actes de violence dans le sport, a approuvé ce point de vue. Le ministre suédois, appuyé en cela par le ministre polonais, a estimé que les sportifs et sportives n'étaient pas plus intolérants que les autres et que le sport, en tant que «langue mondiale, comprise par tous», pouvait constituer une importante force de progrès.

Le représentant du Danemark a rappelé que sa délégation avait regretté la nécessité d'adopter, lors de la dernière Conférence, un Code d'éthique sportive, et qu'elle regrettait encore plus d'avoir à examiner, lors de la présente Conférence, une résolution sur la tolérance et le sport, mais a exprimé l'espoir de pouvoir contribuer à résoudre ce problème. Le ministre espagnol a estimé que tous les efforts étaient permis pour encourager la tolérance, objectif qui ne pourra être atteint que grâce à un «pacte de solidarité». Le représentant de la Fédération de Russie a fait observer que son pays avait, lui aussi, besoin de tolérance.

Le ministre finlandais a estimé qu'il était temps de dépasser cet aspect de la lutte contre la discrimination, déjà traité par les textes de la Conférence, et d'entreprendre une action concrète pour combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

Le représentant de la Commission européenne a estimé que ce texte aurait pu être amélioré par la mention de l'intolérance à l'égard des personnes handicapées.

Les délégations du Luxembourg, de l'Allemagne, de la France, de la Hongrie, de la Finlande, de la Norvège et du Royaume-Uni ainsi que le représentant du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe ont exprimé leur soutien au ministre des Pays-Bas pour son initiative d'organiser une vaste manifestation sur la tolérance et le sport à la fin de 1995 ou au début de 1996. Le représentant du Royaume-Uni a estimé que cela pourrait contribuer à la préparation d'importantes manifestations sportives devant se tenir en 1996, parmi lesquelles le Championnat européen de football.

Le président du Comité permanent de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives a assuré que son comité apporterait tout son soutien à la préparation de cette manifestation ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme d'actions concrètes visant à encourager la tolérance dans et par le sport.

Plusieurs délégations, dont celles du Portugal et des Pays-Bas, ont appuyé l'idée du Secrétaire Général, selon laquelle il conviendrait de rechercher des partenaires et des sources de financement extérieurs afin de favoriser la réalisation de certains des objectifs du projet de résolution.

La résolution sur la tolérance et le sport a été adoptée à l'unanimité telle qu'elle figure à l'annexe 4 au présent rapport.

4. *La place du sport parmi les activités du Conseil de l'Europe*

Plusieurs délégations ont souhaité s'exprimer sur ce point. Les pays d'Europe centrale et orientale, dont la Hongrie, la Slovaquie, le Bélarus, la Croatie, la Bulgarie, la Pologne, la Fédération de Russie et l'Estonie, ont rendu hommage au rôle joué par le CDDS, notamment au travers du programme SPRINT, dans la reconstruction de leurs réseaux d'organisations sportives ainsi que dans la poursuite de leur développement et de leur intégration au processus de coopération européenne.

Le ministre luxembourgeois a estimé que les activités du Conseil de l'Europe dans le secteur du sport devraient être renforcées en prévision de l'élargissement à ce domaine des compétences de l'Union européenne lors de la Conférence intergouvernementale de 1996. Le ministre irlandais a affirmé que la Déclaration sur le rôle du sport dans la société constituait le meilleur argument en faveur d'un engagement du Conseil de l'Europe dans le domaine du sport; en tout état de cause, telle est la ligne qu'il suivra au sein de son propre gouvernement.

Le représentant du Saint-Siège a souligné le caractère indispensable de l'élan donné par le Conseil de l'Europe, en synergie avec d'autres organisations internationales. Le représentant de la France s'est félicité des remarques du Secrétaire Général concernant le redéploiement des ressources au sein de l'Organisation et a émis l'espoir que ce redéploiement bénéficie également au secteur du sport. Le représentant du Danemark a fait état de l'«important travail accompli par le CDDS», la ministre chypriote estimant quant à elle que, pour un aussi petit pays que le sien, il était important que le Conseil de l'Europe, en tant que principale organisation politique européenne, joue un rôle de premier plan dans la coopération sportive.

Le représentant du Royaume-Uni a fait observer que le sport s'inscrivait parmi les grands domaines d'action du Conseil de l'Europe, lequel s'est déjà distingué en abordant des questions cruciales pour le sport telles que le dopage et la violence, et ce d'une façon constructive, faisant une large place à la coopération.

La ministre suisse a fait observer que si, comme l'affirme la Déclaration sur le rôle du sport dans la société, celui-ci contribue effectivement à la santé publique et à la cohésion sociale, alors le Conseil de l'Europe doit lui apporter son soutien. Elle a souhaité encourager le CDDS à poursuivre son oeuvre et à multiplier ses efforts en faveur du sport: les débats qui se sont déroulés lors de cette Conférence ont une fois de plus montré que le Conseil de l'Europe devrait disposer d'un organe compétent qui soit en mesure de conférer au sport la signification culturelle qu'il mérite. Elle a estimé que, compte tenu de la multiplicité et de l'intensité des influences extérieures s'exerçant sur le sport, un suivi rigoureux était indispensable et que seul le Conseil de l'Europe, compte tenu de ses engagements en faveur de la société, de la culture et de l'éducation, était en mesure d'y parvenir.

Le représentant de la Conférence sportive européenne a estimé que les textes adoptés dans ce domaine par le Conseil de l'Europe constituaient des jalons pour toute politique des sports tournée vers l'avenir. Le ministre bulgare a constaté que le sport intégrait les principes mêmes de l'Organisation, et que les activités de cette dernière en faveur du sport favorisaient au développement d'une démocratie européenne. Le représentant de l'Assemblée parlementaire a fait observer que le Conseil s'était constitué un impressionnant palmarès en matière de coopération sportive et qu'il devait être encouragé à poursuivre sur cette voie. Le représentant des ENGSO a émis l'espoir que le Conseil continuerait à associer le secteur non gouvernemental à une action dans le domaine du sport afin de parvenir au meilleur résultat possible et d'éviter tout chevauchement d'activités.

Le ministre maltais s'est inquiété de ce que le Conseil de l'Europe puisse ne plus considérer le sport comme prioritaire. Il a rappelé la contribution de premier plan apportée par l'Organisation dans ce domaine, et ce depuis l'adoption de la Résolution (76) 41 du Comité des Ministres relative aux principes pour une politique de sport pour tous, laquelle affirmait que «chacun a le droit de pratiquer le sport», et s'est interrogé sur la logique de se rencontrer à Lisbonne pour débattre de textes importants en l'absence d'engagements en faveur du maintien de cet important volet de la coopération intergouvernementale.

Le ministre norvégien a attiré l'attention sur le rôle joué par le Conseil dans la coordination et l'encouragement aux politiques nationales. Le représentant de la Commission européenne s'est félicité de la coopération soutenue entre les deux institutions dans le domaine des sports.

Le Président du Comité pour le développement du Sport (CDDS) a affirmé que les débats et décisions de la Conférence ont renforcé le mandat de son Comité à développer ce volet important de la coopération intergouvernementale.

5. Autres points soulevés

Le ministre du Bélarus a souhaité attirer l'attention sur un problème dont souffre non seulement son pays, mais également de nombreuses autres Républiques ex-soviétiques représentées à cette Conférence, à savoir la complexité des formalités administratives nécessaires à l'obtention d'un visa par les délégations nationales participant à des championnats internationaux, et ce plus particulièrement depuis l'entrée en vigueur des accords de Schengen.

Le ministre s'est félicité de ce que ces accords constituent une étape importante pour faciliter la libre circulation des citoyens des Etats contractants, mais a regretté que la nécessité de présenter, lors d'une demande de visa, un original de la lettre d'invitation plutôt qu'une télécopie, jointe à la lenteur du courrier à destination des pays d'Europe orientale, constitue un obstacle important à la représentation de son pays dans les

manifestations internationales, avec pour conséquence, dans le meilleur des cas, un sentiment de déception et de frustration pour les équipes sportives et, dans le pire des cas, l'impossibilité de se qualifier pour les jeux Olympiques.

Il a laissé entendre que son pays ainsi que les autres pays concernés seraient considérablement soulagés si, pour ce qui est des demandes de visa, les invitations transmises par télécopie pouvaient être prises en compte au même titre que les originaux et, rappelant que la Conférence avait grandement insisté sur la nécessité d'éviter toute discrimination dans les sports, a demandé qu'une approche méthodique soit envisagée afin d'éviter cette forme de discrimination, en prévoyant, par exemple, la levée de l'obligation de visa lors des championnats européens, ou la conclusion d'un accord international simplifiant la délivrance de visas pour des délégations sportives dûment constituées.

Le ministre slovaque a fait savoir qu'il serait utile d'élaborer, dans le cadre du Conseil de l'Europe, un texte concernant le rôle des collectivités locales dans l'organisation d'activités sportives à l'intention des jeunes. Le représentant du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe a invité la Conférence à faire en sorte que les collectivités locales et régionales soient systématiquement associées aux travaux menés par le Conseil de l'Europe dans le domaine des sports et a fait part de la tenue prochaine d'un colloque précisément consacré à la question soulevée par le ministre slovaque. Le représentant de la Commission européenne a émis l'espoir que le Conseil continue, comme par le passé, à tenir compte des besoins des personnes handicapées en matière de sport, et ce parallèlement au programme mené par l'Union européenne dans ce domaine.

6. *Invitations concernant la tenue de futures Conférences des ministres du Sport*

Le ministre slovaque a proposé que la 9^e Conférence des ministres européens responsables du Sport se tienne dans son pays en 1998 ou 1999.

Le ministre chypriote a proposé que la 15^e réunion informelle des ministres du Sport se tienne dans son pays en 1996 ou 1997, sur le thème «Le Sport et le droit», faisant suite à une série de séminaires consacrés à diverses questions juridiques touchant au sport.

La délégation suisse a proposé que le CDDS s'efforce de mettre en place un cycle quadriennal de conférences ministérielles coïncidant avec les principales manifestations sportives quadriennales, la Conférence sportive européenne, etc.

*

* *

Le Directeur de l'Education, de la Culture et des Sports, s'exprimant au nom du Secrétaire Général, a présenté une synthèse des débats de cette Conférence, qu'il a décrite comme une étape importante.

Rappelant qu'elle se déroulait quarante ans après l'ouverture à la signature de la Convention culturelle européenne et vingt ans après l'adoption, par le Comité des Ministres, de la résolution dite "Charte européenne du sport pour tous", il a félicité les participants à la Conférence pour l'adoption du Manifeste européen sur les jeunes et le sport, qui vient prolonger la Charte européenne du sport, et de la Déclaration sur le rôle du sport dans la société, qui vient affirmer de façon concrète le rôle du sport au service tant de l'individu que des valeurs sociales et civiques.

Il s'est également félicité de l'adoption de la Résolution sur la tolérance et le sport, qui est une réponse à un thème d'actualité, mais aussi des nombreuses propositions concrètes avancées pour sa mise en oeuvre, et notamment de la proposition des Pays-Bas tendant à organiser une importante manifestation politique et de la suggestion portugaise tendant à la création d'un observatoire européen.

Il a déclaré que le Conseil de l'Europe n'avait pas lieu de s'opposer à ce que les questions sportives entrent désormais dans les compétences de l'Union européenne; au contraire, cela apportera au Conseil de l'Europe de nouvelles perspectives de coopération.

Répondant aux interventions concernant le rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine du sport, le Directeur a fait observer que le message des délégations était clair et traduisait un vif désir de poursuivre et consolider les travaux accomplis dans ce domaine, avec un accent particulier sur l'aspect éthique, le programme SPRINT et le fonctionnement des deux conventions.

Il a enfin associé le Conseil de l'Europe à la reconnaissance manifestée à juste titre aux autorités portugaises pour la tenue de cette Conférence.

*

* * *

Exprimant ses remerciements officiels aux autorités portugaises pour l'organisation de la Conférence et leur généreuse hospitalité, et à la lumière des diverses questions soulevées pendant les débats, la Conférence a unanimement adopté la Résolution sur la coopération en matière de sport telle qu'elle figure à l'annexe 5 au présent rapport.

ANNEXE 1
Ordre du jour

Mercredi 17 mai

09.30

Discours d'ouverture du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Allocution de bienvenue

- du Président de l'Assemblée de la République portugaise,
M. Barbosa de Melo

- du Ministre de l'Education du Portugal,
Mme Maria Manuela Dias Ferreira Leite

*

* *

Election du Président de la Conférence

Adoption de l'ordre du jour

- **Introduction** du Projet de Manifeste européen sur les Jeunes et le Sport (Document MSL-8 (95) 2) **par le Ministre portugais**

- **Introduction** du Projet de Déclaration sur le rôle du sport dans la société (Document MSL-8 (95) 4) **par le Ministre finlandais**

- **Introduction** du Projet de Résolution sur la Tolérance et le sport (Document MSL-8 (95) 6) **par le Ministre néerlandais**

Première séance de travail

15.00

Deuxième séance de travail

Jeudi 18 mai

09.30

Troisième séance de travail

Date et lieu de la prochaine Conférence

Proposition de Chypre d'accueillir une réunion informelle des ministres du sport

Adoption des textes

Clôture de la Conférence

12.30

Conférence de presse

ANNEXE 2

Résolution sur le Manifeste européen sur les jeunes et le sport

- I. Les ministres européens responsables du Sport, réunis à Lisbonne les 17 et 18 mai 1995 à l'occasion de leur 8e Conférence,
 - 1 Rappelant les résolutions adoptées à leurs conférences précédentes sur le thème des jeunes et du sport;
 - 2 Considérant que si les jeunes ont une propension naturelle au mouvement et à l'activité physique, l'évolution vers un mode de vie sédentaire dans toute l'Europe réduit le temps consacré à un tel mouvement et à de telles activités;
 - 3 Convaincus que pour toute personne, le développement et l'éducation équilibrés des facultés physiques, intellectuelles et artistiques sont fondamentaux;
 - 4 Insistant sur la contribution que l'éducation par le sport peut apporter à la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration de Vienne, à l'intégration sociale et à l'amélioration de la santé, au développement du caractère, à la compréhension de la morale et au respect de l'environnement, à la tolérance et à la compréhension internationale;
 - 5 Rappelant la Résolution (72) 30 relative à l'hygiène des installations sportives et la Recommandation N° R (87) 9 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les tests d'aptitude physique EUROFIT pour les jeunes d'âge scolaire;
 - 6 Considérant qu'en offrant à tous les jeunes des possibilités adéquates pour qu'ils puissent prendre part à des activités physiques, la société toute entière pourra non seulement amener les intéressés à occuper utilement leur temps de loisir, mais aussi contribuer à atténuer certains de ses maux, par exemple l'intolérance, le désœuvrement, l'agressivité et l'abus d'alcool et d'autres substances;
 - 7 Regrettant que dans bien des écoles, le temps consacré à l'éducation physique ou aux autres activités physiques est souvent insuffisant pour que l'enfant puisse tirer parti des programmes d'enseignement, et préoccupés par le fait que les jeunes qui ne s'impliquent pas dans des activités physiques ou sportives ont un niveau d'aptitude physique peu élevé;
 - 8 Déterminés, par conséquent, à encourager dans leurs pays respectifs la mise en place de nouveaux partenariats pour permettre aux jeunes d'apprendre, de créer et de s'exprimer à travers les activités physiques et sportives;

- 9 Rappelant la Convention des Nations Unies de 1989 sur les droits de l'enfant et notamment ses articles 29 et 31;
 - 10 Se référant à la Charte européenne du sport et en particulier à son article 5, "créer la base", ainsi qu'au Code d'éthique sportive qui donnent des indications spécifiques sur la manière de mener les activités physiques et sportives avec les jeunes, textes adoptés par le Comité des Ministres en tant que Recommandation N° R (92) 13, et N° R (92) 14;
 - 11 Rappelant les travaux réalisés par d'autres organisations européennes dans le domaine du sport et des jeunes et reconnaissant la contribution unique des organisations sportives non-gouvernementales à la création d'occasions pour les jeunes de pratiquer le sport;
 - 12 Rappelant sa Déclaration sur le rôle du sport dans la société, adoptée à la présente Conférence, et notamment les preuves scientifiques fournies quant au rôle du sport et des activités physiques comme facteur de socialisation ainsi que leur influence sur la santé;
- II
1. **ADOPTENT** le Manifeste européen sur les jeunes et le sport ci-annexé comme moyen de compléter et d'étendre les principes énoncés à l'article 5 de la Charte européenne du Sport;
 2. **CONVIENNENT** de contribuer à sa large diffusion parmi tous les partenaires concernés;
- III **INVITENT** le Comité des Ministres:
- à examiner ce Manifeste en vue de son adoption sous la forme d'une recommandation aux Etats Membres,
 - à demander au Comité pour le développement du sport de suivre la mise en oeuvre des idées énoncées dans le Manifeste.

Manifeste européen sur les jeunes et le sport

Les enfants et les jeunes ont un droit au jeu et aux activités de loisir, et la société a le devoir de veiller au respect de ce droit par le biais d'activités physiques et sportives.

Article 1 Objectif

- 1 L'objectif de ce Manifeste est de promouvoir des politiques qui encouragent les jeunes à développer des attitudes positives à l'égard de la participation à des activités physiques et sportives, en accord avec la Charte européenne du sport et le Code d'éthique sportive, et de créer ainsi le fondement d'une pratique sportive durable. Le Manifeste jette les bases d'une politique exhaustive en la matière.
- 2 L'ensemble de la société, en coopération avec tous les partenaires intéressés, a le devoir de fournir aux jeunes les occasions qui permettent la réalisation de cet objectif. A cette fin:
 - 2.1 Les pouvoirs publics, avec les organisations sportives intéressées, ont la responsabilité de conduire l'élaboration et la promotion d'une politique du sport pour les jeunes,
 - 2.2 Les pouvoirs publics - à tous les niveaux - doivent contribuer à créer ces possibilités par un appui financier, en aménageant des installations sportives et au moyen de mesures appropriées, législatives ou autres.

Article 2 Définitions

- 1 La Charte européenne du sport entend par sport "toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux".
- 2 La notion de sport dans le présent Manifeste se base sur les idéaux d'humanisme et de tolérance qui caractérisent le Conseil de l'Europe.

- 3 Aux fins du présent Manifeste, on entend par jeune toute personne considérée comme mineure par la législation nationale.

Article 3 **Portée**

- 1 Le sport dans toutes ses formes sera accessible à tous les jeunes sans discrimination aucune, offrira des possibilités égales aux filles et aux garçons et tiendra compte de toute exigence particulière à telle tranche d'âge ou à tel groupe ayant des besoins spécifiques.
- 2 Pour les jeunes, l'activité physique est une forme naturelle de mouvement supposant un défi et un amusement et reposant sur le jeu.
- 3 La pratique du sport a pour but de promouvoir notamment:
 - 3.1 le développement mental, physique et social;
 - 3.2 la compréhension des valeurs morales et de l'esprit sportif, de la discipline et des règles;
 - 3.3 le respect de soi-même et d'autrui, y compris des groupes minoritaires;
 - 3.4 l'apprentissage de la tolérance et de la responsabilité (par exemple en assumant des tâches d'organisation), éléments essentiels de la vie dans une société démocratique;
 - 3.5 l'acquisition de la maîtrise de soi, le développement de l'amour-propre et l'accomplissement de soi;
 - 3.6 l'acquisition d'un mode de vie sain.
- 4 Le bien-être du jeune passe avant toute autre considération; il faut l'aider à exploiter au mieux ses potentialités avec toute la sécurité voulue; l'entraînement et la compétition doivent simplement occuper leur juste place.

Article 4 **La base: la famille et l'école**

- 1 Le foyer et la famille sont la première unité de socialisation de l'enfant et ont un rôle unique à jouer pour encourager celui-ci à acquérir un mode de vie sain et actif.

- 2 L'école a le rôle essentiel de créer la base par des activités physiques et sportives saines et d'assurer ainsi un équilibre salubre entre les activités physiques et intellectuelles. Le sport peut contribuer à la qualité générale de la vie scolaire.
 - 2.1 Tous les jeunes doivent recevoir une éducation physique et acquérir une formation sportive de base, ce qui les encouragera à pratiquer quotidiennement une activité physique et sportive, que ce soit dans le cadre du programme d'enseignement ou en-dehors de ce dernier.
 - 2.2 Les écoles doivent fournir un environnement sûr et sain pour l'activité physique et le sport.
 - 2.3 Les écoles doivent essayer de répondre aux nouvelles tendances en matière de sport lorsque celles-ci sont valables, et offrir aux jeunes de nombreuses ouvertures.

Article 5 **Vers un engagement durable**

- 1 Si l'on veut obtenir que les jeunes s'engagent progressivement et de manière durable dans la pratique d'une activité physique ou sportive, le concours d'autres partenaires sera nécessaire, et les pouvoirs publics devront encourager la création de partenariats.
- 2 Les clubs et associations sportifs, y compris les associations sportives scolaires, jouent un rôle clef qui consiste d'une part, à fournir aux jeunes des occasions d'améliorer leur niveau de performance en participant à des entraînements et à des compétitions, d'autre part à les inciter à une pratique sportive durable.
- 3 D'autres organismes à caractère bénévole ou relevant de la collectivité fournissent d'importantes occasions supplémentaires d'attirer les jeunes vers le sport.
- 4 Dans la mesure où l'intérêt des jeunes leur tient à coeur, les organismes commerciaux peuvent, eux aussi, offrir aux jeunes des occasions supplémentaires de s'essayer à une grande variété d'activités, complétant ainsi celles offertes par les secteurs public et bénévole.

Article 6 **Programmes**

- 1 Il convient d'élaborer des programmes adéquats et équilibrés pour donner à tous les jeunes la possibilité de participer à des activités physiques et sportives. Les programmes doivent viser à la fois le développement physiologique et mental du jeune et l'acquisition d'aptitudes sportives et de valeurs éthiques.
- 2 La gamme des programmes doit refléter les besoins de tous les jeunes, leur permettre de développer leurs potentialités à tous les stades de croissance et de développement, et correspondre à leurs divers niveaux de compétence.
- 3 Les programmes doivent fournir aux jeunes des occasions d'échanges à travers le sport.

Article 7 **Encadrement**

- 1 Toutes les activités sportives scolaires et extra-scolaires doivent être menées et dirigées par des animateurs, professeurs et entraîneurs qualifiés et compétents, qu'ils soient bénévoles ou professionnels. De même que les personnes responsables de la gestion des installations sportives, ils doivent être conscients de leur responsabilité et garder à l'esprit les besoins spécifiques des jeunes.
- 2 Les responsables doivent traiter les jeunes avec respect, leur transmettre un message de tolérance et de loyauté, les faire participer à la prise des décisions relatives à l'organisation de leurs propres activités sportives et les encourager à s'essayer à des fonctions de chef.
- 3 Les autorités compétentes doivent prendre toutes mesures appropriées pour que ces enseignants, entraîneurs, animateurs et responsables de la gestion reçoivent régulièrement une formation en cours d'emploi, en complément de leur formation initiale.

Article 8 **Installations et équipements**

- 1 Tous les établissements scolaires doivent pouvoir disposer des installations et équipements nécessaires et appropriés pour la pratique des activités physiques et sportives.

- 2 Il convient de promouvoir l'usage réciproque et coordonné des installations scolaires et de celles de la collectivité, qu'elles soient couvertes ou de plein-air, ne serait-ce qu'afin de rentabiliser le plus possible les crédits publics.
- 3 Il y a lieu de veiller à ce que - tant en milieu urbain qu'en milieu rural - les espaces naturels et les installations de plein air soient utilisés, aménagés et rendus accessibles dans le respect de l'environnement, afin d'assurer l'usage durable des ressources naturelles.
- 4 Tous les jeunes doivent avoir facilement accès aux installations; celles-ci doivent être adaptées aux besoins des jeunes ayant un handicap ou d'autres besoins spécifiques.
- 5 Les responsables de la planification, de la conception et de la gestion des installations sportives doivent avoir une formation qui leur permette de veiller à ce que ces installations répondent aux besoins et aux exigences des jeunes.

Article 9 **Ressources**

Les gouvernements doivent veiller à ce que des ressources et un soutien appropriés, financés au moyen de crédits publics, soient consacrés à la réalisation des buts et objectifs énoncés dans le présent Manifeste, et encourager tous les autres partenaires à s'impliquer dans cette entreprise.

ANNEXE 3

Déclaration sur le rôle du sport dans la société:

santé, socialisation, économie

L'INVESTISSEMENT DANS LE SPORT EST UN BON INVESTISSEMENT

Nous, ministres responsables du sport en Europe, réunis à Lisbonne les 17 et 18 mai 1995,

ayant examiné l'évidence scientifique concernant le rôle du sport dans la société,

DECLARONS que le sport:

- favorise la bonne santé et le bien-être dans nos sociétés;
- fournit aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes, un environnement qui favorise l'éducation et la socialisation, qui apporte joie et plaisir et offre des occasions appréciables de nouer des contacts et de s'intégrer à la société;
- contribue d'une façon essentielle, en tant qu'activité bénévole et associative la plus répandue, au développement et au maintien de sociétés démocratiques portées par des citoyens actifs;
- joue un rôle croissant dans l'économie des pays européens, pour laquelle il représente un apport substantiel;
- contribue à la mise en oeuvre des principes proclamés dans la Déclaration de Vienne adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe en octobre 1993, notamment en ce qui concerne la tolérance;
- est un partenaire à part entière dans la société et doit, de ce fait, être considéré comme élément essentiel dans l'élaboration de politiques, particulièrement dans les domaines social, économique et de la santé.

Au vu de ce qui précède, il est notre intention d'élaborer, en coopération avec les pouvoirs publics compétents et les associations sportives autonomes et conformément à la Charte européenne du Sport, des politiques et stratégies nationales qui favorisent le développement du sport, incitent les personnes de tous âges à s'adonner à une activité physique régulière et renforcent le sport comme facteur de développement social. Ces politiques et stratégies:

- encourageront la coopération entre planificateurs, décideurs et autres partenaires des secteurs public, privé et bénévole du sport, ainsi qu'avec leurs homologues d'autres secteurs, tels que l'éducation, la santé, l'environnement ou les politiques économique et sociale;
- porteront une attention accrue à la dimension économique du sport, à l'importance du bénévolat dans ce secteur et au financement des différentes composantes du sport, en prenant en considération leurs divers degrés de popularité ou d'attrait médiatique;
- prendront en compte les besoins, désirs et objectifs prioritaires des individus et des groupes, les traditions sportives, la popularité des différents sports ainsi que les principes énoncés dans la Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport.

PRINCIPES

Nous nous inspirerons des principes présentés ci-dessous, dans chacun des trois domaines suivants:

1 La santé

Le meilleur moyen de faire profiter la population, dans sa grande majorité, des effets bénéfiques des activités physiques et sportives, consiste à motiver davantage les individus et à leur offrir plus d'occasions de se livrer tous les jours, de la petite enfance jusqu'à la vieillesse, à des activités physiques praticables par le plus grand nombre:

ces activités, par exemple la marche à pied ou le cyclisme, doivent en tout état de cause comporter un exercice raisonnablement intense pendant au moins trente minutes par jour;

le soutien à apporter aux différentes activités visant à une amélioration de la santé publique doit être accordé en fonction des objectifs prioritaires suivants: efficacité, sécurité, égalité des chances de participation et rentabilité.

Il y a lieu de repérer en priorité les personnes motivées, mais sédentaires, ou celles dont l'activité physique est irrégulière, et de déterminer comment leur offrir des possibilités de pratiquer un sport. Il s'agit surtout de personnes qui n'ont guère d'occasions de faire du sport ou dont l'indépendance et la liberté de choix sont restreintes.

Motiver ceux qui n'ont pas encore la volonté de faire de l'exercice, doit être un objectif à long terme.

Des mesures doivent être prises pour réduire les risques de blessures: il s'agira, selon les cas, de prévoir le changement des règles ou pratiques de certains sports, d'améliorer l'environnement et d'éduquer toutes les parties concernées; il conviendra également de diffuser des informations sur les programmes de prévention efficace et sur les mesures conduisant à un rapide rétablissement à la suite de blessures dues au sport.

2 La socialisation

Il faut accorder une haute priorité aux ouvertures et possibilités destinées aux enfants et aux jeunes pour qu'ils puissent exercer des activités physiques et faire du sport à l'école et pendant leurs loisirs, dans des conditions telles qu'ils y trouvent du plaisir, qu'ils apprennent à coopérer, à adopter une attitude positive envers le mouvement comme activité appropriée de récréation et qu'ils aient l'occasion de participer à la prise de décisions relatives à leurs activités. Le Manifeste européen sur les jeunes et le sport adopté à la présente Conférence constitue une voie vers la réalisation de ces objectifs.

Il est reconnu que les jeux d'équipe permettent aux enfants de s'impliquer dans divers rôles sociaux et d'acquérir ainsi une conscience morale, et il convient d'en tenir compte.

Il y a lieu de veiller à ce que davantage de jeunes filles aient l'occasion de participer à, et de rester impliquées dans, des activités sportives.

Le niveau et l'intensité de l'entraînement et de la compétition doivent être adaptés à l'âge et au développement physique et mental de l'enfant. Les personnes chargées de l'encadrement d'enfants qui s'engagent très jeunes dans une compétition de haut niveau, doivent veiller à ce que le stress et la spécialisation excessive soient minimisés et que l'intégrité physique, psychologique et morale de l'enfant n'en soit pas affectée.

Les valeurs morales et le respect de l'esprit sportif, tels qu'exposés dans le Code d'éthique sportive, doivent faire partie intégrante de chaque activité, dès sa conception.

Dans la formation des enseignants, entraîneurs, moniteurs et animateurs, il y a lieu d'insister sur la nécessité de développer les aptitudes à la coopération et l'activité spontanée des enfants ainsi que l'acquisition d'un intérêt durable pour le sport.

Il faut multiplier les occasions pour la population adulte dans son ensemble, et plus particulièrement pour les groupes ayant des besoins spécifiques, de trouver dans le sport un moyen de nouer des contacts salutaires comme souligné dans la Résolution sur la tolérance et le sport adoptée lors de la présente Conférence.

Il y a lieu de reconnaître le rôle irremplaçable que les organisations bénévoles jouent dans la société.

On encouragera la multiplication des contacts internationaux à la base afin de contribuer à la coopération, à l'intégration sociale et à la paix.

3 L'économie

Les pouvoirs publics doivent demeurer responsables, au premier chef, de la création et du maintien des conditions nécessaires au développement du sport telles que les définit la Charte européenne du sport. Il convient de reconnaître et de promouvoir l'impact économique de l'investissement public dans le sport.

Le secteur privé doit être encouragé à créer sa part des conditions en question.

Le maintien d'une complémentarité entre financement public et privé du sport (y compris les dépenses des consommateurs et celles du secteur commercial) est nécessaire pour assurer à tous la possibilité de pratiquer une activité physique ou sportive; dans ce contexte, un rôle important revient au mécénat.

Dans l'intérêt de la solidarité entre les sports, les sports moins médiatiques qui ne sont pas à même d'attirer des financements, devraient avoir accès à une aide.

Les mesures (par exemple, fiscales) en faveur de l'engagement bénévole des personnes ou des groupes s'avèrent bénéfiques pour le sport et doivent être encouragées.

Tout en tenant dûment compte de l'importance du bénévolat, on encouragera également la création d'emplois et la formation des personnes déjà recrutées ou restant à recruter dans le secteur sportif.

*
* *

Nous INVITONS le Comité des Ministres:

- à examiner la possibilité d'adopter les principes ci-dessus sous forme d'une recommandation aux Etats membres et
- à confier au CDDS la responsabilité d'en assurer un suivi actif:

en promouvant la coopération avec les organisations européennes et internationales qui contribuent à faire progresser le sport, de façon à exploiter au mieux les ressources européennes,

en élargissant le projet "le rôle du sport dans la société" afin d'y inclure, par exemple, des éléments liés aux questions d'environnement,

en menant une action prioritaire dans les domaines suivants:

1 La santé

Le CDDS devra élaborer des stratégies européennes et des programmes incitatifs et fournir des services de soutien en coopération étroite avec d'autres organismes internationaux compétents, afin d'accroître l'intérêt de la population et de l'encourager à une pratique sportive régulière, sûre et bénéfique pour la santé; il devra notamment:

- promouvoir la collecte d'informations comparables sur les motivations, les préférences et les habitudes qui, en matière d'activité physique, ont cours dans les divers pays et auprès des différents groupes de population, et également enquêter sur les possibilités de participation et les obstacles qui s'opposent à celle-ci;
- persévérer dans la voie engagée en se servant de données scientifiques pour étayer ses travaux, et encourager la recherche en vue d'élargir et de rendre plus fiables les connaissances relatives aux effets de l'activité physique sur la santé, aux blessures sportives et à leur prévention;
- promouvoir l'utilisation de la nouvelle série d'évaluations de la condition physique liée à la santé - "Eurofit pour adultes" -, ce qui entraînera la création de services d'appoint nécessaires à la diffusion des informations, à la formation des personnes appelées à administrer les tests et à l'organisation de réunions de coopération et autres, permettant ainsi de suivre l'évolution de la condition physique liée à la santé dans la population des pays membres et d'encourager les recherches comparatives.

2 La socialisation

Le CDDS devra renforcer sa coopération avec les organisations sportives européennes dans le but de soutenir les diverses activités bénévoles et de développer la coopération européenne entre jeunes dirigeants sportifs;

Il devra promouvoir la mise en oeuvre, au plan européen, de la Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport dans le but de mettre en place un environnement sportif qui permette et valorise le plein engagement des jeunes filles et femmes dans le sport, sous tous ses aspects;

Il devrait encourager la mise en place de projets-pilote concrets visant à mettre en oeuvre les principes de la Déclaration de Vienne et de la Résolution sur la tolérance par le sport.

3 L'économie

Le CDDS devra promouvoir, dans tous les pays membres, en étroite coopération avec les organisations sportives, les pratiques qui se sont avérées les plus aptes à améliorer le recrutement, la formation et le maintien en place des bénévoles dans le sport;

Il devra poursuivre ses travaux sur les enjeux économiques du sport et les structures de son financement en Europe au moyen d'études à coordonner ou à encourager, en tenant compte des besoins des nouveaux pays membres.

ANNEXE

Les principes ci-dessus s'inspirent de:

- la Déclaration de Vienne adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe en octobre 1993,
- la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales,
- la Charte européenne du sport, le Code d'éthique sportive et le Manifeste sur les jeunes et le sport,
- la Convention européenne sur la violence de spectateurs et la Convention contre le dopage,
- le communiqué final de la quatorzième réunion informelle des ministres européens du Sport qui s'est tenue à Strasbourg en avril 1994 sur le thème "sport et argent", et la décision des ministres de continuer la discussion sur ces questions à la présente Conférence,
- les activités antérieures du CDDS portant sur les impératifs d'un sport sûr et sain, la promotion du sport pour les groupes ayant des besoins spécifiques, l'importance économique du sport et le rôle du bénévolat.

Par ailleurs, les ministres notent avec satisfaction que le texte final du Sommet social des Nations Unies (Copenhague, mars 1995) reconnaît, notamment dans ses paragraphes 72 (h) et 74 (e) le rôle du sport dans la promotion de l'égalité et de l'intégration sociale.

Les principes énoncés reposent:

- sur l'analyse critique, par des experts, des recherches scientifiques qui existent dans chacun des trois secteurs examinés, publiée sous forme de synthèses de recherche.
- Examinées par des scientifiques européens désignés par les délégations auprès du CDDS, ces synthèses de recherche ont fourni la base de rapports valant prise de position, élaborés avec le concours de membres du CDDS, et dont le contenu est résumé dans les considérations et arguments ci-après.

1 La santé

De récents travaux scientifiques ont apporté la preuve de l'importance de l'activité physique et sportive pour la santé, à savoir:

Le sport et l'activité physique régulière sont essentiels pour la santé et le bien-être à toutes les étapes de la vie.

Les bienfaits d'une activité physique régulière sont uniques et accessibles à tous et à tous âges; ce sont les plus sédentaires qui en tirent le plus grand profit.

Le besoin d'une activité physique favorable à la santé est général, mais il existe, d'une société à l'autre, des différences considérables tenant au niveau des besoins, aux traditions, à la volonté de participer et aux possibilités de pratiquer un sport.

Pour convaincre davantage de personnes de pratiquer régulièrement une activité physique ou sportive, les administrations centrales et locales devront assurer, en coopération avec les organismes bénévoles et commerciaux, une planification minutieuse accompagnée d'une action promotionnelle soutenue et d'une mise en oeuvre attentive.

Entre autres responsabilités, les gouvernements ont pour tâche importante, à quelque niveau que ce soit, de fournir à tous leurs citoyens la possibilité de se livrer à des activités physiques et sportives favorables à la santé.

Les connaissances actuelles et les enseignements pertinents recueillis lors de précédentes campagnes nationales et internationales justifient une action immédiate destinée à permettre aux populations de profiter des effets bénéfiques pour la santé d'un exercice physique régulier.

S'il est vrai que des blessures peuvent survenir lors d'activités physiques et sportives, elles sont, pour la plupart, sans gravité et leurs conséquences pour la santé sont très en deçà des effets positifs que l'activité physique, adaptée au pratiquant, exerce sur la santé.

2 La socialisation

La socialisation est un processus long et complexe grâce auquel, leur vie durant, des individus acquièrent les aptitudes, attitudes, valeurs et comportements qui leur permettent de participer à la vie sociale.

En raison de sa popularité, le sport constitue un environnement socialisateur important: il apporte à ceux qui le pratiquent plaisir et joie ainsi que tout un vécu agréable qui contribue à l'épanouissement de la personnalité.

Pratiqué dans un cadre formel ou informel, il permet de nouer et d'entretenir contacts et relations, favorise l'esprit de coopération, et s'avère être un instrument d'intégration très efficace pour les groupes ayant des besoins spécifiques. En outre, il améliore la compréhension internationale et favorise l'apprentissage de la démocratie et l'harmonie entre les êtres.

Les éléments clefs de cette socialisation sont la coopération entre individus, la qualité des dirigeants, le niveau de compétition et l'importance qui lui est attribuée, ainsi que la place faite à l'activité individuelle spontanée et aux possibilités de choisir et de décider librement, par opposition à un type d'organisation par trop formaliste.

L'acquisition des valeurs morales et des principes d'esprit sportif est indissociable de la socialisation, car elle offre l'occasion d'apprendre à assumer des responsabilités individuelles, à observer des règles communes et à respecter autrui.

En dépit de ces avantages, dans certains pays, de nombreux jeunes, et notamment les jeunes filles, n'ont pas la latitude de participer à des activités sportives.

Le sport est trop souvent perçu comme une activité uniquement orientée vers la performance, ce qui tend à rejeter les moins doués, en portant préjudice à leur confiance en soi et à leur assurance.

Les jeux d'équipe sont très importants, car ils constituent une passerelle du jeu spontané au sport formel.

3 L'économie

Le sport fait partie intégrante de la société et produit des effets économiques importants et positifs. L'impulsion économique produite par le sport accroît la consommation, les revenus et l'emploi et favorise le développement économique local, régional et national. L'augmentation des investissements dans le domaine du sport est facteur de prospérité économique.

Les activités sportives sont en grande partie financées par les ménages, les pouvoirs publics et les mécènes privés, et plus particulièrement par les contributions des secteurs public et bénévole. Tout cela offre des garanties fondamentales à un large éventail de possibilités de pratique sportive.

Les installations et équipements sportifs contribuent de façon importante à l'économie et produisent un effet secondaire se traduisant par la création d'emplois à brève et à longue échéance.

Les finances circulent de manière variable entre les diverses composantes du secteur sportif.

Les industries des médias de masse exercent une influence sans cesse croissante sur l'évolution du sport.

Des contrats de partenariat bien conçus avantagent autant le sport que ses mécènes.

ANNEXE 4

Résolution sur la tolérance et le sport

Les ministres européens responsables du sport, réunis à Lisbonne lors de leur 8e Conférence les 17 et 18 mai 1995,

Rappelant les travaux antérieurs du Conseil de l'Europe sur l'universalité du sport et la nécessité d'en exclure toutes formes de discrimination, et notamment:

- La Résolution (76) 41 du Comité des Ministres relative aux principes pour une politique de sport pour tous et notamment l'article Ier de l'annexe qui affirme que "Chacun a le droit de pratiquer le sport";
- Leur propre Résolution sur le sport dans la société, adoptée lors de leur 2e Conférence (Londres, 1978) et qui souligne "leur opposition à toute discrimination ... fondée sur la race, la religion, la politique ou tout autre critère ...";
- Leur Résolution sur le sport pour les immigrés, adoptée lors de leur 3e Conférence (Palma de Majorque, 1981) et qui exprime leur conviction que "le sport est un moyen important pour une plus grande participation des immigrés à la vie sociale dans les pays d'accueil" et leur souci "de voir appliquer les principes du sport pour tous à toute personne et notamment aux défavorisés" et "qu'il est du devoir de tous de combattre par tous les moyens disponibles ... les facteurs qui affectent la participation au sport des immigrés dans les sociétés où ceux-ci se sont établis";
- Leur Résolution sur le Sport pour les catégories socialement défavorisées et marginalisées, adoptée lors de leur 4e Conférence (Malte, 1984);
- Leurs Résolutions sur l'apartheid dans le sport, adoptées lors de leurs 5e et 6e Conférences (Dublin, 1986 et Reykjavik, 1989) et, tout en exprimant leur profonde satisfaction devant l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud, estimant néanmoins que les principes restent d'actualité partout où la discrimination de toutes sortes est imposée;
- La Charte européenne du Sport et le Code d'éthique sportive (Recommandations N° R (92) 13 et R (92) 14 du Comité des Ministres); et notamment l'article 4 de la Charte européenne du Sport;
- Les travaux du Comité permanent de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football portant sur les abus et la discrimination à caractère raciste ou xénophobe;

- Les travaux importants du Comité pour le Développement du Sport qui mettent en évidence les moyens par lesquels le sport peut procurer davantage d'occasions aux catégories défavorisées de participer et de s'intégrer à la société;

Se référant au Plan d'action contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe (Vienne, octobre 1993), qui demande à tous les secteurs de l'Organisation de se mobiliser pour lutter contre ces phénomènes inacceptables;

Déplorant que certaines manifestations sportives aient si souvent été le prétexte d'actes d'intolérance et de violence, parfois de caractère raciste ou xénophobe;

Faisant néanmoins confiance aux nombreuses possibilités qu'offre le sport comme terrain de rencontres et de compréhension interculturelles, comme atelier de socialisation et d'intégration - notamment des groupes défavorisés - et comme école de la démocratie;

Considérant de ce fait que le Comité pour le Développement du Sport et le Comité permanent de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football peuvent, dans leurs sphères respectives, contribuer de façon significative à la mise en oeuvre du Plan d'action en renforçant les axes principaux de leurs travaux, à savoir:

- la non-discrimination dans le sport et l'accès de tous au sport,
- le refus et la lutte contre la violence et le climat qui la suscite,
- le sport comme facteur de socialisation et d'intégration,
- le sport comme école de démocratie et de valeurs civiques;

Tenant compte de la faculté propre au sport d'être à même de propager, notamment par le biais d'une médiatisation intense qui lui donne accès à un public large et enthousiaste, l'image de l'esprit d'équipe et de la solidarité et de promouvoir la compréhension et le respect mutuels;

Soulignant que les grandes équipes et les vedettes sportives ont une responsabilité particulière parce qu'elles représentent, surtout pour les jeunes, un modèle:

1. Affirment leur soutien au Plan d'action et à la Campagne européenne de la Jeunesse contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance et, dans ce contexte, accueillent favorablement la proposition du Ministre des Pays-Bas, d'organiser une réunion/manifestation de grande envergure avec la participation de jeunes sportifs et sportives, de personnalités du monde du sport, des mass media et des personnes ayant des responsabilités officielles afin de démontrer leur engagement dans la lutte contre l'intolérance.

2. S'engagent au niveau national:

- à s'associer à la Campagne européenne de la jeunesse contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance en intensifiant la contribution du secteur sportif, notamment à travers des campagnes de sensibilisation visant à modifier les comportements;
- à développer davantage encore en coopération, le cas échéant, avec les organisations sportives compétentes, la pratique du sport en améliorant les infrastructures sportives, particulièrement dans les zones et quartiers frappés par des problèmes d'intolérance;
- à promouvoir la mise en place de cours de formation pour enseignants, animateurs et responsables sportifs, consacrés à la lutte contre le racisme et l'intolérance.

3. Invitent le Comité des Ministres:

- à charger le CDDS, conformément à son engagement en faveur de la tolérance dans le sport et par le sport:
 - d'encourager le développement d'activités sportives faisant oeuvre d'école d'idéaux démocratiques, et d'intensifier ses travaux sur le sport comme moyen de participation et d'intégration sociales comme indiqué dans le Manifeste européen sur les jeunes et le sport et la Déclaration sur le rôle du sport dans la société, également adoptés lors de la présente Conférence;
 - d'étudier en coopération avec le Comité directeur sur les Moyens de communication de masse (CDMM), la contribution que les médias peuvent apporter à la promotion de la tolérance par le sport;
- à soutenir l'organisation, par le gouvernement des Pays-Bas, de la réunion sur la tolérance par le sport.

4. Demandent au Comité permanent de la Convention européenne sur la violence de spectateurs:

- d'intensifier la partie de ses travaux consacrée à la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance dans le sport et d'établir un plan d'action à cette fin;
- de développer les moyens pour suivre, en coopération avec les autres partenaires concernés, l'application de mesures visant à combattre la discrimination et l'incitation à la haine et à la violence associées à certaines manifestations sportives;
- d'étudier d'autres moyens susceptibles d'assurer que les manifestations sportives se déroulent dans la sérénité et dans un esprit sportif fondé sur le respect mutuel de tous.

ANNEXE 5

Résolution sur la Coopération européenne en matière de sport

Les ministres européens responsables du sport, réunis pour la 8e fois à Lisbonne les 17 et 18 mai 1995,

Remerciant le Comité pour le développement du sport, le Comité permanent de la Convention européenne sur la violence de spectateurs et le Groupe de suivi de la Convention contre le dopage pour leur importante contribution, depuis leur dernière Conférence à Rhodes en 1992, au développement de la coopération européenne en matière de sport et à la réalisation des objectifs du Conseil de l'Europe,

Affirmant que le sport joue un rôle fondamental dans la société moderne et qu'il est par conséquent essentiel à l'accomplissement du progrès social consacré par le statut du Conseil de l'Europe,

Invitent le Comité des Ministres, à la lumière des textes adoptés lors de la présente Conférence à:

- demander au CDDS d'intensifier ses activités basées sur la Charte européenne du sport (R (92) 13) et le Code d'éthique sportive (R (92) 14);
- d'étudier les voies et moyens propres à promouvoir le bénévolat et à favoriser l'accès de tous à la pratique sportive;
- d'étudier les moyens de protéger le sport contre les effets négatifs de la commercialisation excessive et de la médiatisation dans certains sports;

Décident d'accorder une haute priorité à l'application efficace de la Convention européenne sur la violence de spectateurs et de la Convention contre le dopage;

Prennent note de l'invitation du Gouvernement chypriote d'organiser en 1996 ou 1997, une réunion informelle des ministres du sport sur le thème "Le sport et le droit";

Conviennent de tenir leur 9e Conférence, à l'invitation du Gouvernement de Slovaquie, en 1998 ou 1999, sur un ordre du jour prenant en compte les préoccupations exprimées par la présente Résolution;

Remercient les autorités portugaises pour l'organisation de cette Conférence et pour leur aimable hospitalité.

ANNEXE 6

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE Mr. Teodor LAÇO, Minister of Culture, Youth and Sport, Ministry of Culture, Youth and Sport, TIRANA; Mr. Stavri BELLO, Director of Sport, Ministry of Culture, Youth and Sport, TIRANA

AUSTRIA / AUTRICHE Mag. Gerhard SCHÄFFER, State Secretary for Sport, Federal Chancellery, WIEN; Mag. Karin GROSSMANN, Head of International Sports, WIEN; Dr. Roland WERTHNER, Secretary of Mr. Schäffer, Federal Chancellery, WIEN

BELARUS Mr. Vladimir RIJENKOV, Head of the Sports Committee, MINSK; Mr. Nikolai BALSCHAKOV, Head of the International Department, Sports Committee, MINSK

BELGIUM / BELGIQUE Mr. Mark MORRIS, Directeur de Cabinet adjoint du ministre flamand responsable du Sport; Mr. Alain LAITAT, Conseiller du Ministre responsable du Sport, Cabinet du Ministre responsable du Sport, BRUXELLES; Mr. Odon MARNEFFE, Premier Conseiller des services sportifs, Direction Générale du Sport et du Tourisme, Ministère de la Culture et des Affaires Sociales, BRUXELLES; Mr. Albert GRYSEELS, Commissaire-Général adjoint, Commissariat pour le Sport, BLOSO, BRUXELLES

BULGARIA / BULGARIE Mr. Hristo HRISTOV, President of the Committee for Physical Education and Sports of the Committee of Ministers, SOFIA; Mr. Svilen RANEV, Head of the International and Public Relations Department of the Committee for Physical Education and Sports, SOFIA

CROATIA / CROATIE Mr. Mirko NOVOSEL, Vice-Minister for Sports, Ministry of Education and Sports, ZAGREB; Dr. Marko ZAJA, Ambassador of the Republic of Croatia to Portugal; Mr. Kresimir HORVAT, Adviser to the Vice-Minister for Sports, Ministry of Education and Sports, ZAGREB

CYPRUS / CHYPRE Mrs. Claire ANGELIDOU, Minister of Education and Culture, Ministry of Education and Culture, NICOSIA; Mr. Demos GEORGIADES, President of the Cyprus Sports Organisation, NICOSIA; Mr. Charalambos KOUKOYLARIDES, Director General of the Cyprus Sports Organization, NICOSIA; Mr. Costas PAPACOSTAS, Officer in charge of Sport, Cyprus Sports Organisation, NICOSIA

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE Mr. Ivan PILIP, Minister of Education, Youth and Sport, Ministry of Education, Youth and Sport, PRAHA; Dr. Vladimír DOSTÁL, Official, Ministry of Education, Youth and Sport, PRAHA;

DENMARK / DANEMARK Mr. Claus Lützu FORUP, Head of Section of the Ministry of Culture, COPENHAGEN; Mr. Bent AGERSKOV, Secretary General of the National Olympic Committee and Sports Confederation of Denmark, BRØNDBY; Mr. Henning BRIX, Secretary General of the Danish Gymnastics and Sports Associations (DGI), VEJLE

ESTONIA / ESTONIE Mr. Mati MARK, Director General of the State Sports Department of Estonia, TALLINN

FINLAND / FINLANDE Mr. Claes ANDERSSON, Minister of Culture, Ministry of Culture, HELSINKI; Mr. Olli SAARELA, Director General, Ministry of Education, Department of Sports and Youth Affairs, HELSINKI; Ms. Raija MATTILA, Special Advisor, Ministry of Education, Department of Sports and Youth Affairs, HELSINKI; Mr. Peter TALLBERG, Secretary General of the Finnish Sport Federation, HELSINKI; Dr. Pekka OJA, Research Director of Urho Kaleva, Kekkonen Institute for Health Promotion Research, TAMPERE

FRANCE Mr. Patrick GAUTRAT, Directeur des Sports, Ministère de la Jeunesse et des Sports, PARIS; M. Bernard BLANC, Adjoint au Directeur des Sports, Ministère de la Jeunesse et des Sports, PARIS; M. Michel BERNARD, Chef du Bureau des Relations Internationales Ministère de la Jeunesse et des Sports, PARIS

GERMANY / ALLEMAGNE Mr. Erich SCHAIBLE, MinisterialDirektor, Head of Department for Sport and Media, Bundesministerium des Innern, BONN; Mr. Peter GLASS, Ministerialrat, Head of International Sports Affairs, Bundesministerium des Innern, BONN; Mr. Dr. Matthias RÖSSLER, Minister for Education and Saxony, Chairman of the Sports Ministers Conference of the Länder, DRESDEN; Mr. Dr. Peter POTRAWKE, Ministerialrat, Vice-Chief of the Department of Sport, Ministry for Education of Saxony, DRESDEN; Ms. Erika DIENSTL, Vice-President of the German Sports Federation, FRANKFURT; Mrs. Marlis RYDZY-GÖTZ, Head of the International Relations Division Deutscher Sportbund, FRANKFURT

GREECE / GRECE Mr. George LIANIS, Under-Secretary of State of Sport, Ministry of Culture, General Secretariat for Sports, ATHENS; Mr. George TSITROULIS, Director of Competitive Sport, General Secretariat for Sport, ATHENS; Mrs. Maria PAPATHANASSIOU, Head of the Bureau of EC Relations and other international Organisations, General Secretariat for Sport, ATHENS; Mrs. Popi NEDELKOS, International Relations Department Officer

HOLY SEE / SAINT-SIEGE Mgr. Edoardo ROVIDA, Nonce apostolique à Lisbonne; M. Jacques GAUTHERON, Observateur Permanent, STRASBOURG; M. Roberto CARNEIRO, Observateur au Saint-Siège

HUNGARY / HONGRIE Mr. Rezső GALLOV, State Secretary, President of the National Office for Physical Education and Sports, BUDAPEST; Mr. Miklós RÉVÉSZ, Director General, Department of International Relations, National Office for Physical Education and Sports, OTSH, 1054 BUDAPEST; Mr. Imre GELLAI, President of the Hungarian Sports Confederation, BUDAPEST; Ms. Kirsztina GÖNTÉR, Desk Officer for the Council of Europe, National Office for Physical Education and Sports, OTSH, BUDAPEST

ICELAND / ISLANDE Mr. Reynir G. KARLSSON, Head of Division for Sport and Youth Affairs, Ministry of Culture and Education, REYJKAVIK; Mr. Hafsteinn PÁLSSON, General Secretary of the Icelandic Sports Federation, Sport Centre Laugardalur, REYKJAVIK

IRELAND / IRLANDE Mr. Bernard ALLEN, Minister for Sport, Department of Education, DUBLIN; Mr. Eamonn DOHERTY, Chairman of the National Sports Council, DUBLIN; Mr. Paddy HEFFERNAN, Principal Officer of the Sports Section, Department of Education, DUBLIN; Mr. Austin MALLON

ITALY / ITALIE Dr. Franco WALTER, Responsabile dell'Ufficio per lo Sport, Presidenza Consiglio dei Ministri, ROMA; Mr. Mariano RAVAZZOLO, Dirigente Superiore, Comitato Olimpico Nazionale Italiano (CONI), ROMA; Mrs. Domenica TURI, Capo Ufficio Affari Generali, Comitato Olimpico Nazionale Italiano, CONI, ROMA

LATVIA / LETTONIE Mr. Janis VAIVADS, Minister of Education and Science, c/o Latvian Sports Department, RIGA; Mr. Einars FOGELIS, Director of the Latvian Sports Department
Ministry of Education and Science, RIGA; Mrs. Velga MIZOVSKA, International Secretary of the Latvian Sports Department, Ministry of Education and Science, RIGA

LIECHTENSTEIN Mme Andrea WILLI, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports,
VADUZ; M. Roman HERMANN, Président du Conseil National du Sport, SCHAAN

LITHUANIA / LITUANIE Mr. Vytas NENIUS, Director General of the Lithuanian State Sports Department, VILNIUS; Mrs. Asta GROBLYTE, International Officer, Lithuanian State Sports Department, VILNIUS

LUXEMBOURG Mr. Alex BODRY, Ministre de l'Education Physique et des Sports, Ministère de l'Education Physique et des Sports, LUXEMBOURG; Mr. Georges LANNERS, Commissaire du Gouvernement à l'Education Physique et aux Sports, Ministère de l'Education Physique et des Sports, LUXEMBOURG; Mr. Robert SCHULER, Conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère de l'Education Physique et des Sports, LUXEMBOURG

MALTA / MALTE Dr. Michael REFALO, Minister for Youth and the Arts, Ministry for Youth and the Arts, MALTA; Mr. Emanuel J. DARMANIN, Private Secretary to the Minister for Youth and the Arts, Ministry for Youth and the Arts, MALTA; Mr. Anthony FORMOSA, Head of Sport, Ministry for Youth and the Arts, Sports Division, MSIDA

MOLDOVA / MOLDAVIE Mr. Mihai POPOV, Minister of Foreign Affairs of Moldova, Ministry of Foreign Affairs, KISHINEV; Mr. Mihai STEFARTA

NETHERLANDS / PAYS-BAS Mrs. Erica TERPSTRA, State Secretary of Health, Welfare and Sport, Ministry of Health, Welfare and Sport, RIJSWIJK; Mr. Ronald KRAMER, Deputy Director of the Sports Department, Ministry of Health, Welfare and Sport, RIJSWIJK; Mr. Marten KASTERMANS, Co-Chairman of the NOC* NSF, Netherlands Sports Confederation, ARNHEM; Mr. Albert HUISMAN, Head of the Section Organisations, Sports Department, Ministry of Health, Welfare and Sport, RIJSWIJK

NORWAY / NORVEGE Mr. Sigurd SANDVIN, Political Adviser to the Minister, Royal Ministry of Cultural Affairs, Department of Sport, OSLO; Mr. Paul GLOMSAKER, Deputy Director General, Royal Ministry of Cultural Affairs, Department of Sport, OSLO;

POLAND / POLOGNE Mr. Stanislaw Stefan PASZCZYK, President, Secretary of State State Sports and Tourism Administration, WARSAW; Mr. Jan MAJ, Director of President's Office, State Sports and Tourism Administration, WARSAW; Mr. Jacek MĘDRZYCKI, Director of the Department of International Relations, State Sports and Tourism Administration, WARSAW

PORTUGAL Mr. Manuel CASTRO DE ALMEIDA, Secrétaire d'Etat à l'Education et au Sport Ministério da Educação, LISBOA; Mr. Arcelino MIRANDELA DA COSTA, Presidente, Instituto do Desporto (INDESP), LISBOA; Mr. João Fernando Pires JACINTO, Director Regional de Educação Física e Desporto, ACORES; Mr. Francisco José Vieira FERNANDES, Presidente do Instituto do Desporto da Região Autónoma da Madeira, FUNCHAL; Mr. Manuel BOA DE JESUS, Director Nucleo das Relações Externas, Instituto do Desporto (INDESP), LISBOA

ROMANIA / ROUMANIE Mrs. Mihaela MIOC, Director for International Relations, Ministry for Youth and Sport, BUCHAREST; Mr. Dimitru MIHALACHE, Director, Ministry for Youth and Sport, BUCHAREST

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE LA RUSSIE Mr. Victor KHOTOCHKIN, First Deputy Chairman of the State Committee of the Russian Federation for Physical Culture and Tourism, MOSCOW; Mr. Valery TREGOUBOV, Chairman of the Permskaia Region's Sports Committee of the Russian Federation for Physical Culture and Tourism, MOSCOW

SLOVAKIA / SLOVAQUIE Ph. Dr. Eva SLAVKOVSKÁ, Minister of Education, Ministry of Education, BRATISLAVA; Mr. Julius DUBOVSKY, Director of Sports Department Ministry of Education, BRATISLAVA; Dr. Vladimir GRIEGER, Ministry of Education, BRATISLAVA

SLOVENIA / SLOVENIE Dr. Janko STREL, State Secretary, Ministry of Education and Sport,
Sports Department, LJUBLJANA; Mr. Marko TRKAN, Head of Sports Department, Ministry
of Education and Sport, Sports Department, LJUBLJANA; Mr. Zoran VEROVNIK, Senior
Adviser, Responsible for International Affairs, Ministry of Education and Sport, Sports
Department, LJUBLJANA

SPAIN / ESPAGNE Mr. Alfonso ARROYO, Director General, Consejo Superior de
Deportes, MADRID; Mr. José Luis BLANCO, Director del Gabinete del Presidente del
Consejo Superior de Deportes, MADRID

SWEDEN / SUEDE Mrs. Ann-Christin NYKVIST, Under-Secretary of State, Ministry of
Public Administration, STOCKHOLM; Mr. Tomas JOHANSSON, Deputy Assistant Under-
Secretary
Ministry of Public Administration, STOCKHOLM; Mr. Pär ÅNELL, Press Secretary,
Ministry of Public Administration, STOCKHOLM; Mr. Lars LILJEGREN, Board Member
of the Swedish Sports Confederation, FARSTA; Mr. Bengt SEVELIUS, Secretary General
of the Swedish Sport Confederation, FARSTA

SWITZERLAND / SUISSE Ms. Ruth DREIFUSS, Chef du Département fédéral de
l'Intérieur, BERNE; Ms. Heidi-Jacqueline HAUSSENER, Présidente de la Commission
fédérale de Sport, ST-BLAISE; M. Heinz KELLER, Directeur de l'Ecole fédérale de Sport,
MACOLIN; Mr. Marco BLATTER, Directeur de l'Association Suisse du Sport, BERNE;
Mr. Rudolf BAERFUSS; Mrs. Dominique RUB LISSY, Chargée de l'Information,
Département fédéral de l'intérieur (DFI), BERNE

TURKEY / TURQUIE Mr. Haluk ÖZBEK, Head of International Relations Department,
General Directorate of Youth and Sports, GSGM, Departement International, ANKARA

UKRAINE Mr. Valeriy Pylypovych BORZOV, Minister for Youth Affairs and Sports,
Ministry for Youth Affairs and Sports of Ukraine, KYIV; Mr. Valeriy Mykolaiovych
ZHULIAIEV, Head of the International and Economic Department, Ministry for Youth
Affairs and Sports of Ukraine, KYIV

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI Mr. Derek CASEY, Chief Executive of the
Sports Council, LONDON; Miss Alexandra STEWART, Head of Sport and Recreation
Division, Department of National Heritage, LONDON; Mr. John SCOTT, Head of
International Affairs Unit, The Sports Council, LONDON

PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE Mr. Mikko ELO,
Member of the Finnish Delegation to the Council of Europe, Parliament of Finland, 00102
Helsinki; Ms. Katriina KUUSINEN, Secretary to the Finnish Delegation; Mr. Lluís Maria
de PUIG, Spanish Delegation

**CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF EUROPE (CLRAE)
/ CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DE L'EUROPE (CPLRE)**
Mr. Carlo MEINTZ, Vice-Président de la Chambre des Députés, Membre du CPLRE,
LUXEMBOURG

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE Mr. Niels Jørgen
THØGERSEN, Director, DGX, European Commission, BRUSSELS; Mr. Xavier COYER,
Expert de la Commission Européenne, DGV, HELIOS, BRUXELLES; Mr. Bernhard
WEHRENS, Chef de division DSV-E-3, Division Intégration des Personnes Handicapées,
Commission Européenne, BRUXELLES

OBSERVERS / OBSERVATEURS

**INTERNATIONAL OLYMPIC COMMITTEE (IOC) / COMITE INTERNATIONAL
OLYMPIQUE (CIO)** Mr. Fernando LIMA BELLO, Member of IOC, Portugal

**GENERAL ASSOCIATION OF INTERNATIONAL SPORTS FEDERATION (GAISF)
/
ASSOCIATION GENERALE DES FEDERATIONS INTERNATIONALES DE
SPORTS (AGFIS)** Mr. Peter TALLBERG, Secretary General, GAISF, Monte-Carlo

**EUROPEAN OLYMPIC COMMITTEES (EOC) / COMITES OLYMPIQUES
EUROPEENS (COE)**

**EUROPEAN SPORTS CONFERENCE (ESC) / CONFERENCE SPORTIVE
EUROPEENNE (CSE)** Mr. Walter PILLWEIN, ESC Secretary General, ESC, WIEN

EUROPEAN NON-GOVERNMENTAL SPORTS ORGANISATION (ENGSO)
Mr. Bengt SEVELIUS, President (Swedish Sports Confederation)

**UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL
ORGANIZATION (UNESCO) / ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** Mr. Peter GLASS, Chair (CIGEPS)

APOLOGISED / EXCUSÉS

BOSNIA-HERZEGOVINA/BOSNIE-HERZEGOVINE; SAN MARINO/SAINT-MARIN; Mr. Marcelino OREJA, Membre de la Commission Européenne, BRUXELLES; Mr. Sükrü ERDEM, Minister of State responsible for Sport and Youth Affairs, ANKARA; Mr. François CARRARD, Directeur Général du Comité Olympique International, LAUSANNE; Prince Alexandre de MERODE, Vice-Président de la Commission Exécutive du Comité International Olympique, Président de la Commission Médicale, CIO, LAUSANNE; Mr. Iain SPROAT, Minister with responsibility for Sport, Department of National Heritage, LONDON; Mrs. Sandie GREEN, Assistant Private Secretary, Department of National Heritage, LONDON; Sir Russell JOHNSTON, Member of Parliament (United Kingdom), Parliamentary Assembly, Council of Europe; Dr. Walter PRIESNITZ, State Secretary, Bundesministerium des Innern, BONN; Mr. Shamil TARPISHEV, Chairman of the State Committee of the Russian Federation for Physical Culture and Tourism, MOSCOW

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

Mr. Daniel TARSCHYS, Secrétaire Général; Mrs. Michela CECCHINI, Administrateur, Cabinet du Secrétaire Général; Mr. Raymond WEBER, Directeur de l'Enseignement, de la Culture et du Sport; Mr. Christopher GRAYSON, Secrétaire de la Commission de la Culture et de l'Education; Mr. Muammer TOPALOĞLU, Chef du Protocole; Ms. Isabelle FLECKSTEINER, Secrétaire, Protocole; Mr. Jack HANNING, Chef de la Division des Relations avec la Presse; Mr. Francesc FERRER, Attaché de Presse; Ms. Patricia NICLI, Secrétaire; Ms. Laura YAGÜEZ; Mr. Roland HERMANN, Chef des Interprètes; Mr. George WALKER, Head of the Sports Division; Mr. Simon PALMER, Administrator; Ms. Odile LAUGEL, Principal Administrative Assistant; Ms. Suzanne LITTLE, Secretary, Sports Division; Ms. Dominique HUBER, Secretary, Sports Division.